



**Les principaux apports du Sénat
sur le projet de loi organique relatif aux garanties statutaires, aux obligations
déontologiques et au recrutement des magistrats ainsi qu'au conseil supérieur de la
magistrature**

- Le Sénat a renforcé le cadre déontologique relatif aux magistrats en créant une déclaration d'intérêts remise, par chaque magistrat, dans les deux mois de son installation, au chef de juridiction. Il a par ailleurs soumis les chefs de juridiction à l'obligation d'établir des déclarations de patrimoine. Enfin, il a privilégié la compétence de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique sur celle de la commission ad hoc que proposait initialement le projet de loi ;
- En CMP, les sénateurs ont obtenu la garantie que les magistrats nommés juges de la liberté et de la détention soient au moins du 1er grade. Dès la première lecture, le rapporteur avait en effet alerté le Sénat contre le risque que des magistrats avec trop peu d'expérience professionnelle soient nommés dans ces fonctions sensibles ;
- À l'initiative du Sénat, il a été prévu que les magistrats exerçant à titre temporaire ne pourront exercer qu'une part limitée de l'activité de la juridiction dans laquelle ils sont nommés. Cette restriction vise à garantir le respect du principe selon lequel la justice doit être rendue par un corps de magistrats de carrière. En outre, afin d'assurer, à la fois, l'indépendance et la qualité des magistrats recrutés à ce titre, le Sénat a prévu que le renouvellement dans leurs fonctions soit de droit, sur avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature.